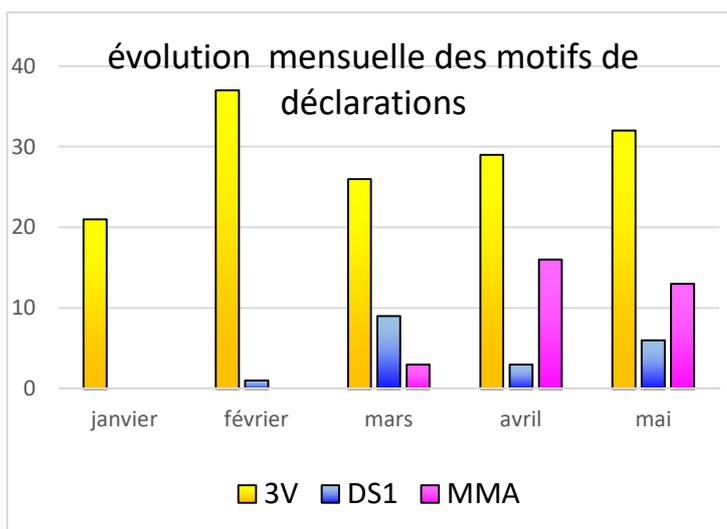




Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Mai 2020

Le mois mai se caractérise par une augmentation des cas de loque américaine, une prévalence forte de la maladie noire parmi les déclarations orientées « troisième voie » (3V), les déclarations de type mortalités massives aiguës (MMA) avec suspicion d'intoxication restant au même niveau qu'en avril.

L'OMAA a enregistré 51 déclarations en mai, dont 6 concernent des dangers sanitaires de première catégorie (DS1), 13 des mortalités massives aiguës (MMA) avec suspicion d'intoxication et 32 orientées « 3ème voie » (3V), c'est-à-dire ne relevant ni des DS1, ni des MMA.



Loque américaine

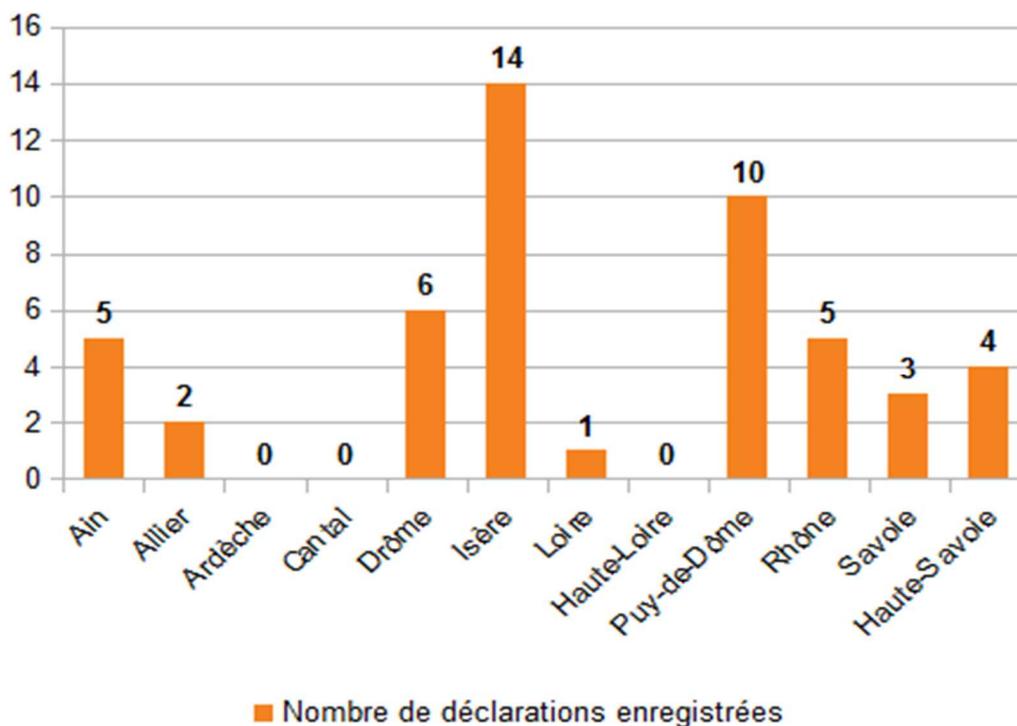
De nouveaux cas de loque américaine ont été découverts en mai affectant principalement le Puy de Dôme, l'Isère, la Haute Savoie. Les visites de rucher des zones réglementées sont en cours

Rappel :

Lorsqu'un rucher est

contaminé par la loque américaine, des mesures de police sanitaire sont appliquées. En raison du risque épidémique élevé, **les mouvements de ruchers** depuis la commune du rucher infecté ainsi que celles situées dans un rayon maximal de 5 km (zone réglementée) autour du rucher infecté et vers ces communes **sont interdits** pour éviter la propagation de la maladie

Cette interdiction est levée dès la mise évidence par les services vétérinaires de l'absence de loque américaine dans les zones réglementées.



Bilan des déclarations orientées 3^{ème} voie en mai 2020

Parmi les 32 déclarations associées à la voie « autres troubles », enregistrées en mai, 15 ont fait l'objet d'une visite d'investigation (12 suite à un appel au guichet unique et 3 lors de visites dans le cadre d'un APDI loque américaine)

Trois éléments peuvent être mis en évidence :

- Des cas de loque européenne
- Les premiers cas de varroose,
- Une incidence importante de la « maladie noire » ou maladie de la paralysie chronique (CBPV), dans plus de 14 cas. Il s'agit d'une maladie virale qui provoque d'abord des modifications physiques des abeilles (elles deviennent Noires et dépilées). Elles sont rejetées par les gardiennes en dehors de la ruche. Prises de tremblements, elles deviennent ensuite incapables de voler. Il s'en suit une forte mortalité ; certaines colonies peuvent être très affectées, au point de s'effondrer.

Les facteurs favorisant le développement de ce virus et le déclenchement de la maladie ne sont pas tous élucidés, néanmoins les miellats de printemps, l'utilisation de trappe à pollen, un défaut de ressource alimentaire, la génétique ou encore une forte concentration de colonies sur une miellée sont régulièrement incriminés.

Mortalités massives aiguë

Le nombre de cas déclarés et orientés MMA est du même niveau qu'en avril.

Depuis mars une trentaine d'analyses toxicologiques ont été pratiquées sur différentes matrices apicoles, dont principalement des abeilles. A ce jour 25 résultats ont été reçus dont une dizaine sont négatifs

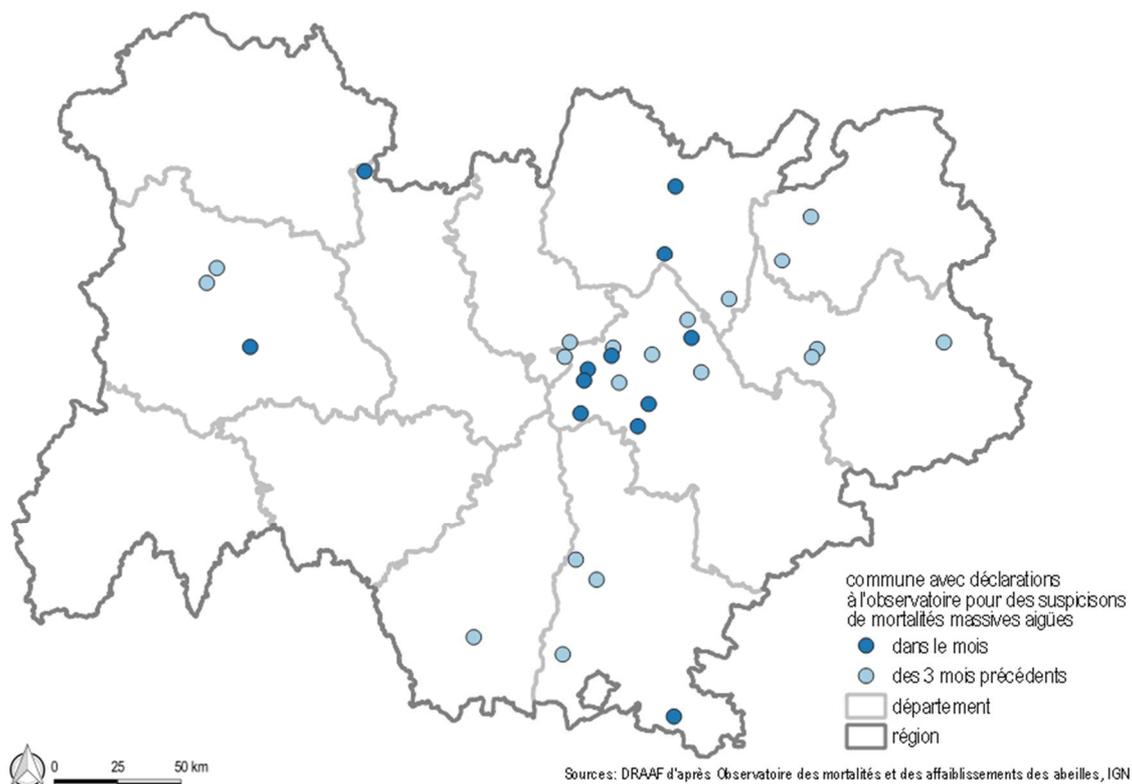
Des analyses pathologiques réalisées complémentaires ont permis d'identifier pour quelques uns de ces cas « négatifs » des charges virales très importantes du virus de la maladie noire (CBPV ou virus de la paralysie chronique) pouvant expliquer à elles seules les signes cliniques observés sur ces ruchers.

Répartitions territoriales des déclarations par type de suspicions

DS1



Mortalités Massives Aiguës



Autres troubles (3V)

